

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juillet 2018

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2018

Convocations du 10 juillet 2018

Réunion tenue à 18 heures 30 en mairie.

Présents : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER, Monsieur Francis DELIGNIERES, Monsieur Stéphane DELABRE, Madame Janine GROGNET, Monsieur Hubert DUFETELLE, Madame Evelyne BONVALET Monsieur Christophe DEPOILLY, Monsieur Jean Louis DUMONT, Monsieur Jacques DESTOBBELEIR, Monsieur Pascal EMPEREUR, Monsieur Michel FOIRESTIER. Monsieur Max LECONTE.

Procurations :

01 : Désignation du Secrétaire de Séance :

Madame Janine GROGNET a été nommée secrétaire de séance.

02 : Procès-Verbal :

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

03 : Affaires Générales : Autorisation de déplacement de la Croix à Hocquélus.

Comme vu lors d'une précédente réunion du Conseil, il a été demandé un devis au géomètre pour le déplacement de la Croix en Tuf à Hocquélus.

Le coût du bornage est de 960 € TTC.

Le chiffrage de ces travaux est en cours.

Après réception de ce chiffrage, un dossier complet sera transmis à Enedis (Monsieur LAJOUX) afin de négocier le niveau de participation et les modalités de ce financement.

4 : Affaires Générales : Modification des statuts de la CCV : Compétence ALSH :

Après lecture des modifications proposées, le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion.

Il sera pris contact avec la CCV afin d'obtenir des précisions et éclaircissements sur ces modifications de statuts.

Ces modifications, concernent en partie le RPI d'Aigneville Hocquélus, Courtieux (commune de Maisnières). Il est nécessaire de rechercher en mairie l'origine du RPI, avant de se prononcer.

5 : Affaires Générales : Menaces de fermeture des trésoreries d'Ault et Friville :

Face à la menace de fermeture de la trésorerie d'Ault et du recouvrement de l'impôt d'Ault et de Friville Escarbotin vers la trésorerie d'Abbeville au 1^{er} janvier 2019 alors :

- Que les habitants du Vimeu sont déjà fragilisés par des facteurs socio-économiques : taux de chômage élevé, manque de mobilité, fracture numérique.
- Que ces mêmes habitants sont en attente de conseils, d'informations pour les démarches administratives. Demain ces transferts seraient à nouveau perçus comme le signal d'un nouvel abandon d'un service de proximité indispensable sur nos territoires ruraux.
- Que la concertation des élus, préalable à toute réforme, engageant l'avenir des territoires n'a pas eu lieu.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le lundi 16 juillet à l'unanimité des présents :

- S'oppose à cette fermeture et ces transferts.
- Demande à Monsieur le Directeur des Finances Publiques d'engager au plus vite avec les élus des communes relevant de la trésorerie d'Ault et celle de Friville la concertation nécessaire à la prise en compte des problèmes de nos populations.

6 Finances : Subventions au manégien :

La fête locale vient tout juste de se terminer.

Le manégien Monsieur GODIN a déposé un RIB en mairie pour sa subvention Communale. Depuis 2013 elle n'a pas été réglée car nous n'avons pas de références bancaires, Il est demandé au conseil de rétablir la subvention pour ce manégien (boutique) à hauteur du dernier paiement soit 50€. Le conseil à l'unanimité décide d'octroyer à Monsieur GODIN la somme de 50 €.

En début d'année 2019, une réunion devra être organisée avec tous les manégiens afin de préparer correctement la fête communale.

7 : Finances : Achat d'un nettoyeur haute pression, d'une débroussailleuse, remboursement Assurance, RD48.

- Notre nettoyeur haute pression avait été dérobé lors du vol à l'atelier Communal en mars, il a été remplacé par un nouveau matériel acheté aux ETS FLAHAUT au prix de 519.88 € TTC.
- Suite à une maladresse, notre débroussailleuse a été écrasée par le camion, nous avons donc racheté une débroussailleuse aux ETS FLAHAUT, le coût de cet achat non prévu au budget est de 803.69 € TTC (Y compris EPI : également endommagé).

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juillet 2018

- Compte tenu de ces achats indispensables mais non prévus il a été décidé de reporter l'achat du souffleur sur un autre exercice.

- Vol du camion, l'assurance rembourse 9100 € TTC à déduire 322 € de franchise.

- Pour remplacer ce camion volé, le garage du Vimeu peut nous vendre un camion de janvier 2016, diesel 8 cv 35639 kms au prix de 16564.76 € TTC.

Au vu des éléments exposés le conseil donne son accord pour cet achat, il autorise Monsieur le Maire à signer la proposition telle que présentée.

Modification budgétaire :

021 : 17000 €

023 : 17 000 €

673 = - 8.222 €

7718 : 8.778 €

Il est demandé lors de notre futur achat de personnaliser nos camions.

- Rd 48 : Des flaques d'eau stagnent devant une habitation rue d'Embreville, afin d'éviter ce phénomène l'entreprise STPA nous a fait parvenir un devis :

Description du devis : Réalisation d'une traversée EP Diamètre 315, création de deux avaloirs, raccord dans l'avaloir existant, y compris réfection de tranchée en enrobé largeur 0.80 m.

Coût du devis : 3954 € TTC.

Après négociation, ce montant sera pris en charge à 50 % par Stpa et 50 % par la commune.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8 Affaires scolaires : Décision sur l'emplacement du groupe scolaire et Périscolaire :

Monsieur Hubert DUFETELLE sort de la salle à 19 h 14, car ayant un intérêt personnel sur ce dossier, il ne peut pas prendre part au vote et au débat.

Le nombre de votants pour cette décision sera donc de 11.

Le dossier a été étudié lors de la dernière réunion de travail du conseil.

Ce projet devrait regrouper un site de 4 classes (avec possibilité d'évolution) et le périscolaire (Cantine Garderie).

Le site A (salle polyvalente) ayant été retenu, le conseil met au vote cet emplacement.

Le vote portera uniquement sur l'emplacement retenu.

Le coût financier sera étudié par la commission finances pour présentation et validation par notre percepteur puis décision en réunion de Conseil.

Un conseiller, après avoir étudié l'approche financière, pense que certaines lignes ont été surévaluées et d'autres sous évaluées.

Monsieur Stéphane DELABRE souhaite donner son avis sur sa position : il est d'accord pour ce projet : création d'un site scolaire et périscolaire. Le regroupement des classes est primordial mais pour lui il y avait une possibilité de faire un regroupement sur un bâti existant.

Il pense également que la partie environnementale n'a pas été suffisamment développée.

Ce point est mis au vote :

La question suivante est posée : Qui est pour que le groupe scolaire et périscolaire soit implanté à la Salle François David :

Abstention : 2 voix (Stéphane DELABRE et Janine GROGNET)

Contre : 1 voix (Max LECONTE)

Pour : 8

Monsieur CAHON, de MPI Développement sera informé de la décision du conseil, il lui sera demandé de lancer la consultation des architectes.

Monsieur Max LECONTE souhaite prendre la parole suite à cette décision :

Pour lui :

Le projet derrière de la mairie n'a pas été étudié,

Les conseillers ne sont pas assez écoutés.

Il rappelle qu'en 2009, un projet avait été présenté pour un coût de 650 000 €. Le prix estimé à ce jour de 1 200 000 €,

Il ne votera pas d'augmentation des taux d'imposition pour permettre de concrétiser ce projet.

Il fait l'analyse des 5 mandats qu'il a réalisés :

1^{er} mandat : projet du lotissement de l'union (sans concertation)

3^{ème} mandat : projet salle polyvalente (sans concertation)

5^{ème} mandat : projet scolaire et périscolaire. (Sans écoute)

Commune d'Aigneville

Réunion 16 juillet 2018

Il demande la définition du rôle de conseiller.
Il pense qu'il manque de démocratie sur l'étude des dossiers.
Il indique qu'il deviendra un conseiller passif et ne prendra plus la parole.

Monsieur le maire répond aux interrogations de Monsieur LECONTE :
Chaque conseiller a le droit de parole, et chacun peut s'exprimer à chaque réunion.
Concernant la démocratie : il y a un vote à chaque fois et c'est la majorité qui l'emporte.
Il faut savoir accepter les décisions.
Concernant le dossier derrière la mairie :
Au niveau de la responsabilité et de la sécurité le dossier n'était pas viable.
Lors de chaque entrée et sortie de nombreux enfants se déplacent face à une circulation importante.
Avec un risque d'accident omniprésent, sous ma responsabilité de Maire je ne peux cautionner un projet derrière la mairie.

Concernant la question du budget comme à chaque fois nous serons vigilants, il n'est pas envisageable ni envisagé d'augmenter fortement les impôts pour la réalisation de ce projet.

L'emplacement a donc été choisi, il faudra veiller au respect de l'enveloppe définie.
Le projet a déjà été étudié, les dérives budgétaires ne seront pas acceptées (pour tous les dossiers importants qui ont été réalisés).

Conclusion : En effet il est primordial de tenir compte des sensibilités et des avis de chacun. Le choix final est le résultat du vote.

Séance levée à 19 h 36

Commune d'Aigneville
Réunion 16 juillet 2018

Nom Prénom	Présent / Absent	Signature
DEQUEVAUVILLER Michel	Présent	
DELIGNIERES Francis	Présent	
DELABRE Stéphane	Présent	
GROGNET Janine	Présente	
DUFETELLE Hubert	Présent	
BONVALET Evelyne	Présente	
DEPOILLY Christophe	Présent	
DESTOBBELEIR Jacques	Présent	
DUMONT Jean-Louis	Présent	
EMPEREUR Pascal	Présent	
FOIRESTIER Michel	Présent	
LECONTE Max	Présent	